ACADÉMIE
DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

77 Seine-et-Marne 93 Seine-Saint-Denis 94 Val-de-Marne

Bienvenue dans l'académie de Créteil

2026 2027

Guide d'accueil des nouveaux personnels

Pour plus d'informations, rendez-vous sur la page dédiée du site ac-creteil.fr

Des femmes et des hommes qui *changent la vie* pour toute la vie

Le mot du recteur

Madame, Monsieur,
Chères et chers collègues,

Soyez les bienvenus dans l'académie de Créteil. À chacune et à chacun, je souhaite une pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

Vous avez choisi de servir l'École de la République. Nous partageons la conviction qu'elle a à remplir une des missions les plus importantes et les plus belles : tout à la fois instruire, élever et émanciper chacune et chacun des élèves sur tout le territoire.

Vous allez contribuer à l'accomplissement de cette mission, lui apporter la richesse de votre savoir et de votre expérience et vous en nourrir, professionnellement et humainement.

Votre arrivée est une étape importante, peut-être impressionnante. La communauté éducative, les services seront présents et attentifs pour qu'elle se passe le mieux possible.

Chaque parcours au sein de l'académie compte. Je vous souhaite de découvrir ou de redécouvrir la belle diversité de ses territoires et de ses populations. Vous le vérifierez bientôt, l'académie de Créteil sait transmettre et faire grandir les élèves et les personnels.

Ce guide a été précisément conçu pour vous orienter dans vos débuts. Vous y trouverez des repères utiles, des informations pratiques et des ressources pour mieux vous situer dans votre environnement professionnel.

Très belle prise de poste à chacune et chacun de vous !

Jean-François Chanet

Sommaire

1. Découvrir l'académie de Créteil

La région académique et l'académie de Créteil p.5
Un territoire d'une grande diversité p.5
Le pilotage de l'académie de Créteil p.6
Les chiffres clés de l'académie p.7
Le projet académique : Agir Innover Partager p.8

2. Vivre au sein de l'académie de Créteil

Le logement p.9
Les aides à l'installation p.9
Les offres culturelles et sociales p.9

3. Réaliser vos démarches administratives

Votre affectation p.10
Votre Numen p.11
Votre rémunération p.11
Votre protection sociale p.12
Colibris p.12

4. Vous informer sur votre carrière

Vos droits et obligations p.13
Le stage – la titularisation p.14
L'évaluation professionnelle p.14
L'avancement p.14
La mobilité et la promotion p.14
La formation et l'accompagnement professionnel p.15

5. Qualité de vie et conditions de travail

La prévention p.16
L'égalité et la diversité p.16
Le handicap et l'inclusion des personnels p.17
La RH de proximité p.17
Le soutien médical et social p.18

6. Ressources numériques

La messagerie académique p.19
Mon portail RH p.19
Le portail Arena p.19
L'espace I-Prof p.19

La région académique et l'académie de Créteil

La Région académique d'Île-de-France comprend les académies de Paris, Créteil et Versailles. Elle fixe les orientations stratégiques et assure la coordination de la formation professionnelle et de l'apprentissage, de l'enseignement supérieur et de l'innovation, de l'information, de l'orientation et de la lutte contre le décrochage scolaire, du numérique éducatif, de l'utilisation des fonds européens, des contrats de plan État-région, de la politique des achats, de la politique immobilière, des relations européennes et internationales, etc.

Un territoire d'une grande diversité

Au sein de la Région académique d'Île-de-France, l'académie de Créteil est composée de trois départements très différents dans leur configuration sociale, économique et territoriale : la Seine-et-Marne (77) très étendue et à dominante rurale, la Seine-Saint-Denis (93) fortement urbanisée, et le Val-de-Marne (94) également marqué par une densité urbaine importante.

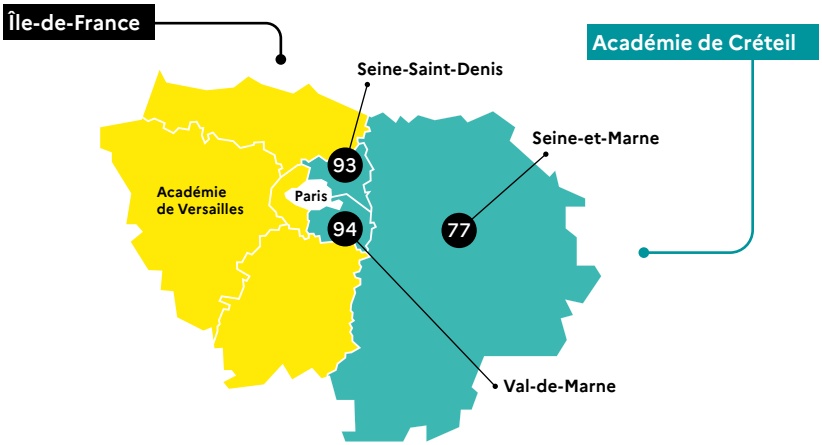

Le pilotage de l'académie de Créteil

L'académie de Créteil est composée du rectorat à Créteil et de trois directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) établies à Melun (77), Bobigny (93) et Créteil (94).

Chaque DSDEN est dirigée par un inspecteur ou inspectrice d'académie, directeur ou directrice des services de l'éducation nationale (Dasen), chargé d'appliquer la politique éducative définie nationalement et de décliner la stratégie académique arrêtée par le recteur d'académie.

Leurs domaines de compétences essentiels sont :
- l'autorité hiérarchique des établissements publics et privés ;
- la carte scolaire (implantation des moyens d'enseignement dans les écoles et dans les collèges) ;
- la gestion des enseignants du premier degré ;
- l'organisation des examens du premier et second cycle court ;
- la vie scolaire pédagogique (impulsion et évaluation des processus éducatifs).

Les services académiques du rectorat et des trois directions départementales gèrent plus de 85 000 agents (dont 1 000 au rectorat) et pilotent un budget de 6,07 milliards d'euros. Ils portent de nombreuses missions transversales autour d'un nouveau projet académique ambitieux, présenté à l'automne 2025 et déployé durant les quatre prochaines années.

Engagée dans une démarche de modernisation incarnée par l'installation du rectorat et de la DSDEN du Val-de-Marne dans les nouveaux locaux de la Maison de l'académie de Créteil – Bâtiment Julie-Victoire Daubié depuis le premier semestre 2026, l'académie veille à offrir des parcours professionnels variés à ses personnels à l'image des ambitions de sa feuille de route RH.

Retrouvez l'intégralité de la feuille de route RH sur la page du site ac-creteil.fr

Les chiffres clés de l'académie

908 958 élèves

87 000 personnels
dont 66 000 enseignants

2 627 écoles
2 529 publiques
98 privées

444 collèges
374 publics
70 privés

229 lycées
167 publics
62 privés

89 lycées généraux et technologiques
47 publics / 42 privés

98 lycées polyvalents
90 publics / 8 privés

42 lycées professionnels
30 publics / 12 privés

1 Inspé
(Institut national supérieur du professorat et de l'éducation)

3 Greta départementaux
(Groupement d'établissements)
Formation pour adultes

3 Érea
(Établissements régionaux d'enseignement adapté)

6,07 milliards d'€ de budget annuel

Le projet académique 2026-2030 : Agir Innover Partager

Lancé en décembre 2025, le projet académique *Agir Innover Partager* court jusqu'en 2030. Il est le fruit d'une large concertation associant les services académiques, les représentants des chefs d'établissement, les fédérations de parents d'élèves, les organisations syndicales et les élus du Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL).

Singulier dans sa forme, ce projet reflète une académie traversée par des enjeux éducatifs multiples, riche de ses dynamiques et forte de l'engagement de ses personnels.

Inédit dans son utilisation, il est conçu comme un outil adaptable, révisable chaque année : il s'ajuste donc aux priorités nationales, mais permet également à chaque établissement de définir ses objectifs, choisir ses leviers et créer ses fiches-actions pour concrétiser ses projets et partager ses réussites.

Dans ce cadre, chaque école, établissement ou circonscription est invité à : définir des objectifs propres, choisir les leviers les plus adaptés et rédiger ses propres fiches-actions. Ainsi, les établissements peuvent partager et valoriser leurs réalisations.

Cette feuille de route obéit à 4 idées directrices (une académie attentive, une académie engagée, une académie riche de ses contrastes, une académie mobilisée) à partir desquelles se déploie une arborescence de 17 ambitions et 51 leviers. Elle vise à favoriser l'articulation entre les orientations stratégiques retenues par le recteur et la mise en œuvre au plus près de la réalité du terrain.

Retrouvez l'intégralité du projet académique sur la page dédiée du site ac-creteil.fr

2. Vivre au sein de l'académie de Créteil

Le logement

Avant toute démarche vous devez obtenir un numéro unique d'enregistrement régional (NUR) sur le portail national de demande de logement social. Ce numéro est à conserver pour postuler sur les offres de tous les bailleurs sociaux d'Île-de-France et les dispositifs académiques.

Une fois votre numéro obtenu, vous pouvez contacter la cellule logement de votre département d'affectation.

➔ **Jusqu'au 15 septembre :** ce.gimoa@ac-creteil.fr

➔ **À compter du 15 septembre :**

77 **Seine-et-Marne**	ce.77logement@ac-creteil.fr
93 **Seine-Saint-Denis**	ce.93logement@ac-creteil.fr
94 **Val-de-Marne**	ce.94sepiac@ac-creteil.fr

Pour retrouver l'intégralité des propositions interministérielles, vous pouvez consulter le portail logement des agents de la fonction publique.

Les aides à l'installation

L'académie de Créteil vous accompagne dans votre installation en vous proposant plusieurs dispositifs : aides à l'installation, aide au financement de la caution, première affectation dans l'académie de Créteil, etc.

➔ Démarches en ligne et informations sur le portail Colibris *(voir page 12)*.

Les offres culturelles et sociales

Le Pass Éducation est attribué à tous les personnels rémunérés par l'éducation nationale – stagiaires, titulaires ou contractuels – exerçant de manière effective en école, collège, lycée public ou privé sous contrat et dans l'administration du ministère. Il permet un accès gratuit aux collections permanentes de près de 160 musées et monuments nationaux et, le cas échéant, de bénéficier de tarifs réduits dans d'autres lieux culturels.

Des associations soutenues par le ministère de l'Éducation nationale proposent également des prestations culturelles, sociales, sportives, touristiques et de loisirs à des tarifs préférentiels : Préau, les Fauvettes, etc.

3. Réaliser vos démarches administratives

Votre affectation

Les personnels titulaires prennent connaissance de leur lieu d'exercice par l'arrêté d'affectation. Pour les personnels contractuels, l'affectation peut figurer sur le contrat ou sur un avenant.

En l'absence d'affectation à la rentrée, il est impératif de prendre contact avec son établissement de rattachement administratif.

En fonction de votre lieu d'affectation, un collectif organisé vous accompagne dans votre prise de fonction et à toutes les étapes de votre carrière.

Quel que soit votre corps de rattachement, votre carrière est gérée par des interlocuteurs identifiés.

	Gestion de votre carrière	**Contact de proximité**
AESH	DSDEN de votre département	Votre établissement de rattachement
Enseignants 1er degré	DSDEN de votre département	Votre circonscription de rattachement
Enseignants 2d degré	Division des personnels enseignants (DPE) du rectorat	Le secrétariat de votre établissement
Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé	Division des personnels ATSS et d'encadrement (DPAE) du rectorat	Le secrétariat de votre établissement ou le bureau des personnels (rectorat et DSDEN)
Personnels de direction	Division des personnels ATSS et d'encadrement (DPAE) du rectorat	Le secrétariat de votre établissement
Personnels d'inspection	Division des personnels ATSS et d'encadrement (DPAE) du rectorat	Le secrétariat des IA-IPR ou des IEN

À réception de votre arrêté d'affectation, vous pouvez prendre contact auprès de votre établissement de rattachement afin de récupérer votre Numen *(voir page 11)*. et prendre les premières informations à votre arrivée.

3. Réaliser vos démarches administratives

Votre Numen

Le Numen est un numéro unique attribué à chaque personnel de l'éducation nationale pour permettre la gestion administrative de son dossier. Il est indispensable pour :
• activer la messagerie professionnelle académique ;
• s'inscrire aux concours et formations ;
• activer les droits d'accès à certains outils en ligne (logiciels de gestion, etc.).

En cas de perte, il est possible d'en faire la demande auprès de votre contact de proximité *(voir page 10)*.

Le Numen est un numéro confidentiel et personnel qui ne doit pas être communiqué. Il n'est jamais transmis par mail ou par téléphone.

Votre rémunération

Votre salaire brut est obtenu en multipliant la valeur du point par l'indice net majoré (INM). Vous avez droit, après service fait, à une rémunération comprenant le traitement de base, l'indemnité de résidence et, le cas échéant, le supplément familial de traitement.

➔ Valeur brute du point indiciaire au 1er septembre 2026 : 4,92 €

À cette base peuvent s'ajouter la nouvelle bonification indiciaire (exercice d'une responsabilité ou technicité particulière), le régime indemnitaire, des prises en charge accessoires (SFT, transport, etc.).

Vous pouvez obtenir une simulation de votre rémunération en fonction de votre situation professionnelle ou personnelle, via le simulateur des agents du ministère de l'Éducation nationale.

Ensap

Les agents payés par le ministère de l'Éducation nationale disposent d'un espace de stockage numérique unique et personnel : l'Ensap. Cette plateforme vous permet d'accéder, après création de votre compte et authentification individuelle, à plusieurs documents : bulletins de paie, attestations fiscales, décomptes et rappels, compte individuel de retraite, etc.

Votre protection sociale

Tous les agents actifs employés et rémunérés par l'académie de Créteil doivent adhérer au nouveau régime de Protection sociale complémentaire (PSC) de la MGEN, sauf cas particuliers de dispense.
Le contrat de santé obligatoire est pris en charge à 50% par l'employeur et il est possible d'affilier son conjoint et ses enfants (sous certaines conditions et sans participation de l'employeur).

➔ Que comporte votre mutuelle MGEN obligatoire ?

• Des garanties sur votre panier de soins (socle) sur les postes suivants : soins courants, optique, dentaire et audiologie, autres soins, etc.
• Des garanties additionnelles facultatives pour les frais d'obsèques, en cas de perte d'autonomie.

➔ La démarche d'affiliation

À votre prise de fonction, vous recevez un courriel de la MGEN sur votre messagerie professionnelle vous invitant à compléter le parcours d'affiliation ou contrat collectif de santé à affiliation obligatoire (ou à en demander la dispense). Vous choisissez votre niveau de couverture et vos éventuels bénéficiaires et complétez les informations demandées.
Si vous ne réalisez pas votre affiliation ni votre demande de dispense dans les 10 jours suivant la réception du courriel, vous serez affilié d'office au contrat collectif de santé à affiliation obligatoire sans garantie optionnelle.

Pour être accompagné dans vos démarches de rattachement à l'assurance maladie MGEN :

Prenez RDV en flashant ce QR Code ou contactez-nous au **09 72 72 40 60** et dites ***« RDV Rentrée »***

Service gratuit + prix d'un appel local

Ou rendez vous dans une de nos 102 agences MGEN pour être accompagné. Retrouvez l'agence la plus proche de chez vous sur notre site internet, dans la rubrique « Nous trouver ».

Colibris

Le portail Colibris vous permet de déposer les documents nécessaires à votre prise en charge administrative et financière par les services de gestion du rectorat. Il facilite la relation avec votre gestionnaire par la dématérialisation des formulaires RH : actions sociales, prise en charge des frais de transport, demande de prise spéciale d'installation, etc.

Vos droits et obligations

Que vous soyez fonctionnaire stagiaire, titulaire ou contractuel, vous avez les mêmes droits et obligations liés à l'exercice des missions de service public.

Vos droits

- principe de non-discrimination ;
- droit de participation ;
- droit syndical ;
- droit de grève ;
- droit à la protection ;
- droit à un dossier individuel ;
- droit à la rémunération ;
- droit aux congés ;
- droit à la formation ;
- droit déontologique ;
- droit à la santé.

Vos obligations

- obligation de se consacrer intégralement à ses fonctions ;
- obligation de dignité ;
- obligation d'impartialité ;
- obligation d'intégrité ;
- obligation de probité ;
- obligation de prévention – cessation des conflits d'intérêt ;
- obligation de neutralité et respect du principe de laïcité ;
- obligation du secret professionnel ;
- obligation de discrétion professionnelle ;
- obligation d'obéissance hiérarchique ;
- obligation de réserve.

➔ Pour aller plus loin, vous pouvez consulter le portail de la fonction publique.

4. Vous informer sur votre carrière

Le stage – la titularisation

Le stage est une période probatoire destinée à vérifier l'aptitude du fonctionnaire à exercer ses missions. Durant cette période, l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé), l'École académique de la formation continue (EAFC – *voir page 15*) et la communauté éducative vous accompagnent.

L'évaluation professionnelle

➔ **Vous êtes enseignant, conseiller principal d'éducation ou PsyEN**
Vous bénéficiez de trois rendez-vous de carrière au cours de celle-ci : ces moments s'organisent autour d'inspections et d'échanges avec l'inspecteur et/ou le supérieur hiérarchique sur les compétences acquises et les perspectives d'évolution professionnelle.

➔ **Vous êtes personnel administratif, technique, social et de santé**
Votre évaluation professionnelle est réalisée sous la forme d'un entretien professionnel annuel. Cette évaluation donne lieu à un compte rendu porté à votre connaissance, sur lequel vous pouvez apporter vos observations.

L'avancement

Les fonctionnaires appartiennent à un corps : chaque corps comprend un ou plusieurs grades, composé de plusieurs échelons. Chaque avancement s'accompagne d'une augmentation du traitement.
• L'avancement d'échelon se traduit par une augmentation de la rémunération. Il a lieu de façon continue d'un échelon à l'échelon immédiatement supérieur.
• L'avancement de grade, soit l'accès au grade supérieur, peut appeler l'agent à exercer des fonctions supérieures.

La mobilité et la promotion

L'académie de Créteil vous offre des perspectives d'évolution et de mobilité motivantes et stimulantes :
• mobilité fonctionnelle (changement d'affectation sans changement de corps, détachement dans un autre emploi, etc.) ;
• accompagnement dans la préparation aux concours.

La formation et l'accompagnement professionnel

L'École académique de la formation continue (EAFC) propose une offre de formation plus lisible, accessible, cohérente et valorisante, au service de l'ensemble des personnels de l'académie, quels que soient leur métier, leur lieu d'exercice ou leur parcours.

Elle permet à chacun de devenir acteur de son développement professionnel continu, en s'inscrivant dans des parcours favorisant la mutualisation des pratiques, le décloisonnement des approches et une montée en compétences progressive.

Le projet de l'École académique de la formation continue répond à trois orientations stratégiques :
• l'amélioration des apprentissages, des acquis et des résultats des élèves ;
• la réduction des inégalités scolaires à tous les niveaux ;
• le développement professionnel des personnels et la nouvelle politique ministérielle des ressources humaines et de formation.

Plus d'informations sur la page du site ac-creteil.fr dédiée à l'EAFC

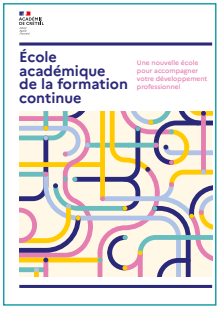

5. Qualité de vie et conditions de travail

La prévention

L'académie de Créteil attache une grande importance au bien-être de ses agents pour favoriser un environnement de travail serein et épanouissant. Consciente que la qualité de vie et les conditions de travail sont une partie intégrante de l'engagement et de la réussite collective, elle déploie des actions concrètes pour accompagner et soutenir ses personnels au quotidien.

La mise en œuvre de la politique de prévention des risques professionnels pilotée par le rectorat et les DSDEN et leurs conseillers de prévention académique et départementaux contribuera au bien-être des agents de l'académie et à l'amélioration de leurs conditions de travail.

La présence, l'information et le bon usage des registres en lien avec la santé et la sécurité au travail (dont le RSST et le DUERP) dans les établissements scolaires et services académiques témoignent de cette démarche de prévention au plus près des personnels.

➔ Plus d'informations sur la page du site ac-creteil.fr dédiée à la santé et à la sécurité au travail.

L'égalité et la diversité

Le renforcement de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, ainsi que la lutte contre toutes les formes de discriminations et de violences sexistes et sexuelles, font l'objet de la plus grande vigilance dans l'académie de Créteil.

Particulièrement attentive à la diversité, à l'inclusion et au respect de chaque individu, l'académie a mis en place un programme ambitieux d'actions égalité-diversité. Ce programme vise à promouvoir un environnement de travail respectueux, équitable, sécurisé et bienveillant pour toutes et tous, en s'appuyant sur des mesures concrètes, des formations spécifiques ainsi qu'un engagement fort et collectif de tous les acteurs concernés.

➔ Plus d'informations sur la page du site ac-creteil.fr dédiée à l'engagement de l'académie vers plus d'égalité professionnelle et plus de diversité.

Le handicap et l'inclusion des personnels

L'académie de Créteil a mis en place un plan d'actions ambitieux pour favoriser l'inclusion des personnels en situation de handicap ou en voie d'inaptitude.

Vous souhaitez demander un aménagement de poste, bénéficier d'horaires adaptés ou mieux connaître les dispositifs existants ? Des interlocuteurs spécialisés – médecins du travail, référents handicap, assistantes sociales, et ressources humaines de proximité – sont mobilisés pour vous accompagner tout au long de votre parcours professionnel. Ce soutien personnalisé vise à garantir des conditions de travail optimales et votre épanouissement au sein de l'académie.

➔ Plus d'informations sur la page du site ac-creteil.fr dédiée à l'inclusion des personnels.

La RH de proximité

Vous souhaitez faire un point sur votre carrière ?

Vous avez besoin d'accompagnement pour définir et/ou mettre en œuvre votre projet d'évolution professionnelle ?

Contactez une conseillère RH de proximité selon votre département d'exercice, un entretien vous sera proposé selon vos disponibilités :

77 **Seine-et-Marne**	ce.77grhprox@ac-creteil.fr
93 **Seine-Saint-Denis**	ce.93grhprox@ac-creteil.fr
94 **Val-de-Marne**	ce.94grhprox@ac-creteil.fr

Le soutien médical et social

Cellule d'écoute académique

Vous rencontrez des difficultés d'ordre professionnel ou personnel ?
Besoin d'écoute, d'aide et de conseils ? Contactez la cellule d'écoute académique :

➔ **01 57 02 68 34 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.**

La cellule d'écoute académique offre à tous les personnels un espace de libre parole garantissant le respect de l'anonymat et de la confidentialité.

Le service médical académique (Sema)

Les missions du Sema sont les suivantes :

- surveillance médicale des personnels en situation de risque en raison de leur état de santé (handicap, congés longs, etc.) ou quand l'activité professionnelle a un retentissement sur l'état de santé (risques professionnels) ;
- préconisation en matière d'aménagements de poste de travail ;
- conseil et accompagnement des services de gestion des ressources humaines.

Le Sema reçoit les agents, à leur demande, à la demande de l'administration, ou sur convocation du médecin lui-même :

77 **Seine-et-Marne**	ce.77medprev@ac-creteil.fr
93 **Seine-Saint-Denis**	ce.93medprev@ac-creteil.fr
94 **Val-de-Marne**	ce.sema@ac-creteil.fr

Le service social des personnels (Sesa)

Le Sesa accompagne l'ensemble des personnels de l'académie, y compris les personnels enseignants des établissements de l'enseignement privé sous contrat, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels de droit public, dès leur période de stage ou d'apprentissage et tout au long de leur vie professionnelle. Il contribue à l'action sociale en faveur de leurs ayants droit et aux personnels pensionnés de l'État.

Par ses connaissances de l'institution et des dispositifs existants, il accueille, informe et soutient les personnels rencontrant des difficultés sociales, économiques, financières, personnelles, professionnelles, etc. Il accompagne dans la recherche et la mise en œuvre des solutions les plus adaptées aux difficultés rencontrées.

Rectorat	ce.sesa@ac-creteil.fr
77 **Seine-et-Marne**	ce.77socialpers@ac-creteil.fr
93 **Seine-Saint-Denis**	ce.93ssp@ac-creteil.fr
94 **Val-de-Marne**	ce.94aspers@ac-creteil.fr

Retraité : adressez-vous au service social des personnels de la DSDEN de votre département d'habitation.

6. Ressources numériques

La messagerie académique

Tous les agents de l'académie disposent d'une adresse électronique professionnelle : prenom.nom@ac-creteil.fr

Votre boîte est générée automatiquement au lendemain de la création de votre dossier administratif. Votre identifiant (pnom) et votre mot de passe (Numen) vous permettront d'y accéder. Pour récupérer votre Numen, adressez-vous à votre contact *(voir page 10)*.

Cette messagerie vous permet d'échanger avec l'administration pour tous les sujets relatifs à votre carrière et à votre vie professionnelle. Il est donc impératif de l'activer et de la consulter régulièrement.

➔ Retrouvez le pas à pas d'aide à la connexion sur le site académique.

➔ Plus globalement, le site ADN permet de vous familiariser avec les ressources numériques proposées par l'académie de Créteil. Pour y accéder, utilisez vos identifiant et mot de passe de messagerie académique.

Mon portail RH

Sur Mon portail RH, retrouvez les accès à vos services RH, consultez vos données personnelles et administratives ainsi que vos actes administratifs dématérialisés.

Le portail Arena

Le portail Arena (Accès aux ressources de l'éducation nationale et académiques) vous permet d'accéder aux applications mises à votre disposition de manière sécurisée. Pour y accéder, utilisez vos identifiant et mot de passe de messagerie académique.

L'espace I-Prof

L'espace I-Prof regroupe des informations relatives à la gestion des personnels enseignants et à vos possibilités de carrière. Il est accessible par le biais du portail Arena.

La messagerie incluse dans I-Prof permet de contacter votre gestionnaire de carrière. Certains courriers ne seront transmis que sur cette messagerie (rendez-vous de carrière notamment). Cette messagerie est distincte de la messagerie académique.

Notes

@academiecreteil

facebook.fr/academie.creteil

linkedin.com/company/academie-de-creteil/

@accreteil

@academiedecreteil4981

© Rectorat de l'académie de Créteil – Direction de la communication / Crédit illustrations : © iStockphoto.com